

## **METHODOLOGIE ENQUETE PRODUCTION AVICOLE 2008 ET ENQUETE AVICULTURE 2008**

L'enquête Aviculture 2008 a été réalisée en France métropolitaine par le Service de la statistique et de la prospective (SSP), du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche en collaboration avec les services déconcentrés de statistique agricole.

Comme les précédentes en 1986, 1994 et 2004, l'enquête 2008 repose sur un échantillon représentatif d'exploitations avicoles, les résultats étant ensuite extrapolés. En 2008, cette enquête détaillée a été complétée sur l'ensemble du territoire métropolitain par une enquête téléphonique allégée portant principalement sur les volumes produits.

### **L'enquête par sondage détaillée 2008**

Cette phase a été réalisée sur le terrain, sous forme d'entretiens par des agents des services statistiques régionaux du Ministère, auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs de volailles. La collecte a été réalisée de mars à mai 2009, sur le même champ géographique que l'enquête 2004, à savoir les 48 départements les plus représentatifs de l'aviculture soit 15 régions : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Haute Normandie, Languedoc Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, Pays de La Loire, Picardie, Poitou-Charente, Rhône-Alpes.

L'enquête porte sur les exploitations ayant produit pour la vente en 2008 des volailles de chair, éventuellement gavées, des œufs de consommation ou des œufs à couver, et dont la production atteint au moins un des seuils fixés par le SSP. Ces seuils, basés sur les effectifs instantanés ou la capacité de production, sont détaillés ci-dessous. Une exploitation enquêtée pour une production dont elle a dépassé le seuil sera aussi interrogée pour les autres productions même si elle n'atteint pas les seuils correspondants pour ces dernières.

Outre les données de production, l'enquête concerne les structures des exploitations, les moyens et les facteurs de production.

Liste des départements enquêtés :

01 ,02 ,03 ,07 ,11 ,12 ,14 ,17 ,22 ,24 ,26 ,27 ,28 ,29 ,30 ,31 ,32 ,33 ,35 ,37 ,38 ,40 ,41 ,42 ,44 ,45 ,46 ,47 ,49 ,50 ,53 ,56 ,59 ,60 ,61 ,62 ,63 ,64 ,65 ,67 ,71 ,72 ,79 ,80 ,81 ,82 ,85 ,89

### **L'enquête complémentaire 2008**

Cette phase a été réalisée par téléphone à partir d'un questionnaire allégé reprenant uniquement les questions du questionnaire détaillé relatives aux productions. Cette enquête a concerné les aviculteurs des 48 départements de l'enquête par sondage qui n'avaient pas été interrogés, ainsi que ceux des 45 départements complémentaires (soit un total de 93 départements). Les exploitations enquêtées respectaient les mêmes seuils d'effectifs ou de capacité de production.

Plus de 25 000 exploitations au total ont été ainsi jointes. Les résultats diffusés proviennent donc des 2 enquêtes :

- pour les variables communes, essentiellement les données de production, les résultats sont exhaustifs sur l'ensemble du territoire métropolitain ; la mention de la source indique « enquête production avicole 2008 »

- pour les résultats structurels et les thèmes environnementaux (main d'œuvre etc.), les résultats sont issus de l'enquête par sondage et la mention de la source indique « enquête aviculture 2008 ». Les données peuvent être présentées au niveau national ou bien au niveau régional, mais en aucun cas le total des régions ne peut faire le total national.

### **Avertissement : Comparaison enquête 2004 et 2008**

L'enquête de 2004 n'avait pas pour objectif d'obtenir des résultats nationaux de production. Aussi les données ne sont-elles disponibles que pour les régions enquêtées et aucune donnée nationale n'est accessible. En 2008 des données de production nationales et régionales sont disponibles.

En 2004 comme en 2008 les données structurelles sont accessibles pour les 15 régions les plus importantes. Des données nationales structurelles ne sont accessibles que pour l'année 2008.

**Seuils de l'enquête :**

L'univers de tirage de l'enquête par sondage est constitué des exploitations atteignant au moins un des seuils suivants, déjà retenus pour l'enquête de 2004:

-1 000 poules pondeuses d'œufs de consommation présentes ou une capacité équivalente

-1 000 poules pondeuses d'œufs à couver présentes ou une capacité équivalente

-1 000 poulettes pour la ponte présentes ou une capacité équivalente

-1 000 poulets présents

-1 000 dindes présentes

-500 pintades présentes

-200 canards à rôtir présents

-200 canards à gaver présents

-500 pigeons et cailles présents

-20 oies présentes

-200 m<sup>2</sup> en bâtiments de volailles de chair

Les exploitations atteignant les seuils ci-dessus mais commercialisant toute leur production pour le repeuplement en gibier ou pour la chasse sont exclues du champ de l'enquête.